



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 juin 2025, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2742 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire un point complémentaire sur la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission doit venir à expiration, à savoir le 14 juillet 2025. Créée en application du paragraphe 1 de la résolution [2452 \(2019\)](#) du Conseil, la Mission est chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, comme le prévoit l'Accord de Stockholm ([S/2018/1134](#), annexe).

Depuis mon précédent point, présenté le 11 juin 2024 ([S/2024/460](#)), la MINUAAH a continué de poursuivre les priorités qui y étaient énoncées, à savoir : a) intensifier progressivement sa surveillance des ports et du cessez-le-feu à l'échelle de la province ; b) renforcer les canaux de communication et de liaison entre les parties ; c) rouvrir les voies propices à la désescalade ; d) donner la priorité aux points d'entrée pour l'instauration de la confiance et la lutte antimines, tout en aidant les parties à mettre en œuvre l'Accord.

Dynamique militaire et politique

La situation militaire dans la province de Hodeïda, le long des lignes de confrontation entre les forces du Gouvernement yéménite et les houthistes (qui se font appeler Ansar Allah) est restée relativement stable, tandis que la dynamique sous-jacente du conflit a continué d'évoluer. Entre octobre et novembre 2024, les hostilités entre les parties sur la ligne de front ont connu des pics inquiétants, alors même que les dirigeants politiques et militaires s'adonnaient à la surenchère verbale et appelaient à la reprise d'un conflit à grande échelle.

Depuis novembre 2023, les houthistes cherchent à poursuivre leurs actions militaires visant les navires marchands et commerciaux en mer Rouge tout en intensifiant leurs attaques contre Israël. Les houthistes emploient fréquemment des sites dans la province de Hodeïda pour planifier et lancer ces attaques, ce qui a eu des incidences indéniables sur les conditions de sécurité dans la province. Des frappes aériennes ont été menées en réponse, principalement par les États-Unis d'Amérique et Israël et, dans certains cas, par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui ont visé des ports et d'autres cibles en 2024 et en 2025, ce qui montre que la province est directement impliquée dans les événements au Moyen-Orient au sens large et qu'elle y est vulnérable.



Le Gouvernement yéménite et les houthistes ont poursuivi leurs efforts visant à asseoir leur autorité dans les zones de la province sous leur contrôle respectif, notamment en promouvant la prestation de services, en distribuant de l'aide humanitaire et en organisant des visites très médiatisées de responsables politiques et militaires. Les houthistes ont redoublé d'efforts pour instrumentaliser les frappes aériennes sur Hodeïda et ainsi mobiliser la population. Par exemple, ils ont régulièrement organisé des rassemblements le vendredi, prétendument en faveur de Gaza, dans tous les districts de Hodeïda sous leur contrôle. Ils ont également fait des efforts à long terme pour enrôler davantage d'enfants et de jeunes dans ce qu'ils appellent des « camps d'été » dans toute la province, qui dispensent une formation politique, religieuse et militaire aux participants. En mai 2025, un nouveau Premier Ministre a été nommé à la tête du Gouvernement yéménite. Ses priorités comprennent la poursuite des efforts visant à consolider l'autorité du Gouvernement dans les zones qu'il contrôle.

Le conflit entre les parties à Hodeïda s'est étendu aux médias : les deux parties ont employé une rhétorique belliqueuse vers la fin de l'année 2024 pour projeter leur force et signaler qu'elles étaient prêtes à lancer des offensives terrestres majeures. Depuis octobre 2024, les houthistes se préparent à ce qu'ils considèrent comme une offensive inévitable du Gouvernement yéménite pour reprendre Hodeïda et lancer ensuite un assaut vers le nord, à Sanaa. Les médias proches du Gouvernement ont mis en avant les appels lancés par les chefs militaires et politiques en faveur de la reprise des ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, tout en remettant en question la validité de l'Accord de Stockholm. Si ces efforts se sont relâchés en décembre 2024, les médias yéménites ont prêté une attention renouvelée à Hodeïda et aux rapports concernant une potentielle offensive terrestre suite à de nouvelles frappes aériennes lancées par les États-Unis sur des zones contrôlées par les houthistes en mars 2025. Le paysage politique dans les zones de Hodeïda contrôlées par le Gouvernement demeure caractérisé par les intérêts divergents des différents groupes anti-houthistes.

Comité de coordination du redéploiement et mécanismes de désescalade

La MINUAAH a continué de chercher tous les moyens d'amener les deux parties à revitaliser le Comité de coordination du redéploiement et à l'employer comme mécanisme conjoint de désescalade, comme le prévoit l'Accord sur Hodeïda. Au cours de la période considérée, la Mission a tenu 7 réunions avec la délégation du Gouvernement yéménite auprès du Comité de coordination du redéploiement et 10 avec la délégation houthiste. Depuis janvier 2025, elle s'est réunie chaque mois avec la délégation houthiste. Au cours de la période, elle a constaté un renforcement de la coopération avec les deux parties s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda et de la recherche de toutes les solutions possibles de collaboration entre les parties en vue d'une désescalade des tensions.

Lors des réunions du Comité de coordination du redéploiement tenues avec les deux parties, les discussions ont porté sur diverses questions, telles que la reprise des travaux du mécanisme conjoint, la réouverture des routes et des points de passage pour les civils sur la ligne de front à Hodeïda, la coopération en matière de lutte antimines sur la ligne de front, la mobilisation de la population, la mise en œuvre de projets à effet rapide et les patrouilles. La MINUAAH a continué de se heurter à des obstacles dans le cadre des efforts faits pour assurer les déplacements terrestres sûrs et fiables sur la ligne de front à Hodeïda, en raison du désaccord entre les parties sur la question du choix des routes à rouvrir.

Le renforcement des relations entre la Mission et la délégation du Gouvernement au cours de la deuxième moitié de 2024 a permis d'améliorer le soutien dont elle bénéficie en ce qui concerne ses visites d'évaluation sur la ligne de front dans le sud de Hodeïda et ses efforts en matière de mobilisation de la population. Ces activités de mobilisation ont contribué à améliorer la perception globale de la MINUAAH,

comme le montre le fait que les représentants du Gouvernement ont fait la distinction entre leurs critiques de l'Accord de Stockholm en soi et leurs critiques de la Mission. Elles ont également permis à la Mission d'obtenir l'autorisation de mettre en place une présence dans le district de Khokha, qui se trouve dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, comme convenu lors d'une réunion avec la délégation du Gouvernement en octobre 2024. Cela a permis de répondre ainsi au grief de longue date du Gouvernement concernant l'absence d'une présence de la Mission dans les zones de la province qu'il contrôle.

Pour ce qui est des représentants des houthistes auprès du Comité de coordination du redéploiement, la MINUAAH a continué de plaider en faveur de l'extension de ses patrouilles aux ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, ainsi qu'à la ligne de front. Si le nombre de patrouilles de la Mission dans les ports a effectivement augmenté en 2024, elles ont été menées dans des conditions extrêmement restrictives. Les houthistes, invoquant des problèmes de logistique et de coordination, n'ont pas répondu aux demandes de la Mission concernant l'amélioration de l'accès et l'augmentation de la fréquence des patrouilles. La MINUAAH s'est fréquemment entretenue avec le Ministre houthiste de facto des affaires étrangères et a insisté sur le fait qu'il fallait respecter l'Accord de Stockholm et s'abstenir de commettre toute action qui risquerait de relancer un conflit à grande échelle à Hodeïda. Les dirigeants de la Mission ont profité de ces échanges pour exhorter les houthistes à libérer immédiatement et sans condition les membres du personnel de l'ONU et les membres des organisations non gouvernementales nationales et internationales, de la société civile et des missions diplomatiques qu'ils ont arbitrairement placés en détention.

Sur une note plus positive, depuis la fin de 2024, les deux parties ont manifesté un intérêt croissant et explicite pour la tenue d'une réunion conjointe au niveau technique sur des questions d'intérêt commun en dehors de la structure formelle du Comité de coordination du redéploiement. La Mission s'emploie activement à faire de cette réunion une réalité dans le cadre de ses contacts avec tous ses interlocuteurs.

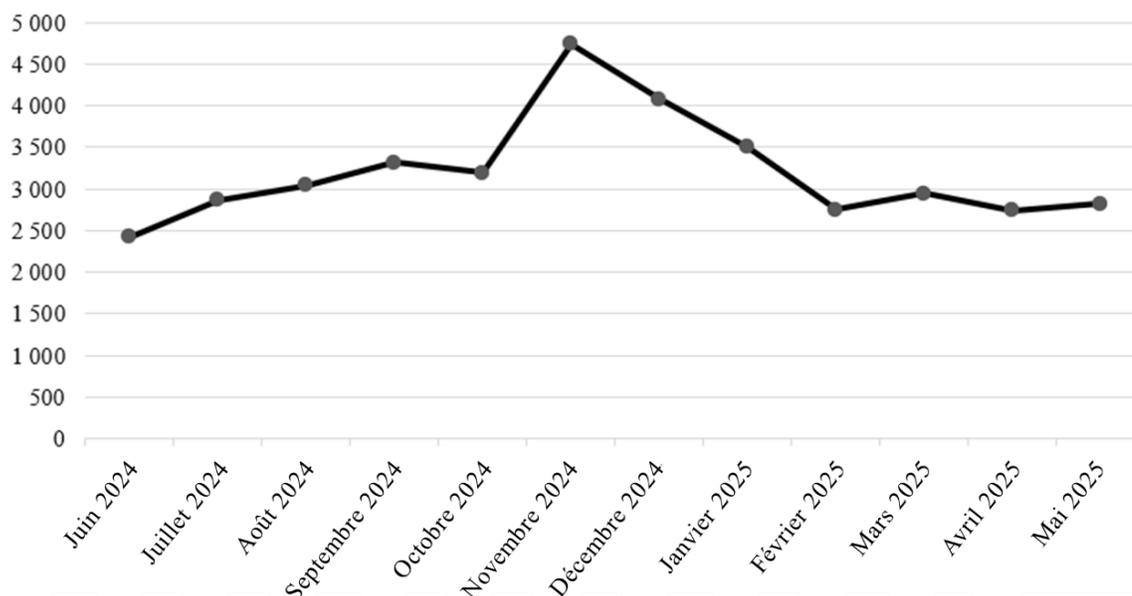
Surveillance du cessez-le-feu et maintien du caractère civil des ports

Malgré la situation politique et les conditions de sécurité difficiles au Yémen, la MINUAAH a continué de mettre en œuvre les éléments fondamentaux de son mandat. Signe d'un engagement solide en faveur des mesures de surveillance, les délégations du Gouvernement et des houthistes auprès du Comité de coordination du redéploiement ont continué de signaler régulièrement les violations du cessez-le-feu à la Mission. Entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025, les parties ont signalé un total de 38 413 violations, soit une moyenne de 106 violations par jour (voir le graphique ci-après). Malgré une légère augmentation du nombre total et du nombre quotidien moyen de violations par rapport à la période précédente, la tendance générale observée montre que ces incidents sont souvent à petite échelle et sont limités à l'endroit où ils se sont initialement produits. Les affrontements se sont poursuivis à un rythme relativement constant dans la province de Hodeïda.

Les houthistes ont anticipé une possible offensive terrestre des forces alliées au Gouvernement pour reprendre Hodeïda, ce qui a entraîné une augmentation persistante du nombre de violations du cessez-le-feu enregistrées à partir de juin 2024, avec un pic en novembre 2024, le mois au cours duquel la Mission a constaté le plus grand nombre d'incidents cette année-là. Toutefois, après cette période, le nombre de violations du cessez-le-feu a diminué régulièrement, tout comme, plus récemment, les déclarations publiques et politiques véhémentes dans les médias au sujet d'une offensive imminente. Les violations étaient principalement dues à des tirs d'armes de petit calibre, qui s'accompagnaient parfois de l'utilisation d'armes de plus gros calibre. La construction de fortifications, principalement par les forces gouvernementales, et les tentatives d'infiltration attribuées aux houthistes ont eu tendance à se dérouler en

parallèle, ce qui montre que les forces gouvernementales sont sur la défensive, tandis que les houthistes sont plutôt sur l'offensive. Les civils ont continué d'être touchés par les affrontements quotidiens le long de la ligne de front à Hodeïda, notamment par des tirs d'artillerie ou des frappes de drones.

Nombre de violations du cessez-le-feu signalées, par mois, de juin 2024 à mai 2025



La MINUAAH a mené des patrouilles deux fois par semaine dans le port de Hodeïda et une fois par semaine dans les ports de Salif et Ras Issa, malgré les contraintes considérables imposées par les houthistes, qui ont notamment limité les patrouilles aux dates, heures et itinéraires approuvés au préalable et empêché les observateurs militaires de la Mission de recueillir librement des informations au cours des patrouilles. Dans ces conditions, la Mission n'a pas observé directement de matériel militaire ou de manifestations de la présence militaire dans les ports au cours de ses patrouilles. Entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025, la MINUAAH a effectué un total de 157 patrouilles, soit une augmentation de 15 % par rapport à la période de 12 mois précédente. Elle a fait fond sur les progrès réalisés pendant la précédente période de 12 mois en ce qui concerne l'augmentation de la fréquence des patrouilles de routine dans les ports de la mer Rouge. En plus des patrouilles de routine, cinq patrouilles spéciales ont été menées dans le port de Hodeïda en juillet 2024, décembre 2024, janvier 2025 et mai 2025, à la suite des frappes aériennes menées par Israël en représailles aux frappes multiples et continues de drones et de missiles lancées par les houthistes. La Mission a effectué 28 patrouilles spéciales dans les districts du sud de Hodeïda sous le contrôle du Gouvernement, notamment en réponse à des signalements de violations du cessez-le-feu, ainsi que des missions menées en parallèle des visites sur le terrain organisées aux fins du dialogue avec les parties prenantes et de la mise en œuvre de projets à effet rapide.

Les patrouilles de la MINUAAH ont constaté les dommages causés par les multiples frappes aériennes menées par Israël et les États-Unis dans les ports de Hodeïda et de Ras Issa entre le 17 avril et le 16 mai 2025, en réponse à un grand nombre de tirs de missiles et de drones par les houthistes visant Israël et des navires en mer Rouge au cours des jours qui précédaient.

Du fait de ces frappes aériennes, on estime que le port de Hodeïda n'est que partiellement opérationnel, car les portiques mobiles, les citernes de stockage de

carburant, les remorqueurs et les aires de stationnement ont été endommagés. Au moment de l'établissement du présent rapport, la destruction des jetées et des infrastructures de stockage de carburant dans le port de Ras Issa avait rendu impossible l'accostage des navires. Cette situation a eu des effets négatifs sur les flux essentiels de carburant, de nourriture, de médicaments et d'autres produits de base qui transitent par ces ports. L'incidence sur les importations plus larges de biens humanitaires et commerciaux est en cours d'évaluation.

Au cours de la période considérée, la MINUAAH s'est heurtée à des restrictions de la liberté de circulation de ses patrouilles à 43 reprises. Dans 30 cas, elle a vu son accès aux ports de la mer Rouge restreint dans les zones contrôlées par les houthistes. Dans 13 autres cas, elle a été la cible de restrictions liées aux patrouilles prévues dans les districts du sud sous le contrôle du Gouvernement yéménite. À partir du 9 décembre 2024, ses patrouilles de routine dans les ports ont vu leurs déplacements restreints pendant une période prolongée. Les autorités houthistes ont déclaré que ces restrictions d'accès étaient dues aux problèmes de sécurité liés aux frappes aériennes. Ces restrictions ont finalement été levées à la suite d'un dialogue des dirigeants avec la délégation houthiste auprès du Comité de coordination du redéploiement et avec le Ministère de facto des affaires étrangères à Sanaa, ce qui a permis la reprise des patrouilles le 13 janvier 2025. Les patrouilles régulières de la MINUAAH ne peuvent accéder aux ports de Salif et Ras Issa depuis le 28 avril et au port de Hodeïda depuis le 7 mai. Les houthistes ont invoqué des raisons de sécurité pour justifier l'annulation des patrouilles, à l'exception d'une patrouille spéciale menée le 13 mai et d'une patrouille conjointe menée avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires le 25 mai, toutes deux dans le port de Hodeïda. La MINUAAH n'a jamais passé autant de temps sans pouvoir mener de patrouilles dans les ports.

Coordination avec les parties concernées par l'Accord de Stockholm

La coordination étroite avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et avec l'équipe de pays des Nations Unies a été au cœur des activités de la MINUAAH. La Mission a continué de s'acquitter de son mandat de coordination de la lutte antimines dans la province de Hodeïda, tout en offrant des conseils techniques au Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, le cas échéant, pour l'aider à restructurer les mesures nationales dans ce domaine. La province de Hodeïda reste la région du Yémen la plus touchée par les restes explosifs de guerre, une situation qui est exacerbée par le manque de financement de la lutte antimines dans le pays. La Mission s'efforce de renforcer les activités menées en coordination avec les autorités locales chargées de la lutte antimines, les organisations internationales non gouvernementales de déminage et l'équipe de pays des Nations Unies. Elle travaillé notamment en étroite coopération avec les centres de coordination de la lutte antimines à Hodeïda, Sanaa et Aden afin de réduire le danger que les restes explosifs de guerre font peser sur les civils. Elle a également envoyé un spécialiste de la lutte antimines dans le sud de la province afin de soutenir la lutte contre les mines à l'échelle locale dans les zones contrôlées par le Gouvernement. En outre, elle a continué d'améliorer la base de données exhaustive dans laquelle elle recense tous les incidents liés à des restes explosifs de guerre dans la province de Hodeïda. Elle a publié chaque mois une fiche d'information dans laquelle on trouve des informations et des données sur les activités liées aux mines menées dans la province.

L'un des principaux domaines de collaboration avec les parties concernées par l'Accord sur Hodeïda a été la mise en œuvre de projets à effet rapide, qui ont contribué à faire mieux connaître le mandat de la Mission parmi les parties prenantes à l'échelle locale et à obtenir un meilleur soutien de leur part. Les projets à effet rapide de la Mission étaient principalement axés sur les activités génératrices de revenus et l'appui

aux établissements de santé dans les districts contrôlés par le Gouvernement. Malheureusement, aucun projet à effet rapide n'a pu être mené dans les districts contrôlés par les houthistes, en raison des réticences de la délégation houthiste auprès du Comité de coordination du redéploiement. L'un des principes fondamentaux des projets à effet rapide est qu'ils doivent promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à Hodeïda. Ces principes font également partie intégrante de la communication de la Mission avec les dirigeants. Les mesures de sensibilisation ont été axées à la fois sur les femmes leaders au niveau local et sur les femmes qui occupent des postes politiques de haut niveau de part et d'autre de la ligne de front, dans la mesure du possible. La MINUAAH a travaillé en étroite collaboration avec un groupe de dirigeantes locales de Hodeïda pour mieux orienter ses activités de sensibilisation du public et la mise en œuvre de projets à effet rapide. Par ailleurs, la Mission a organisé une manifestation parallèle à l'occasion du sommet féministe qui s'est tenu à Aden en décembre 2024, ce qui a été très utile pour susciter des discussions sur les façons de garantir que l'Accord sur Hodeïda soit mis en œuvre de manière inclusive, en tenant compte des préoccupations des femmes et des filles. En avril 2025, la Mission a lancé une évaluation des résultats des projets achevés afin d'en tirer des enseignements et de recenser de bonnes pratiques.

Observations

Il est essentiel de veiller à ce que les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa restent ouverts et pleinement opérationnels afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire déjà désastreuse au Yémen. Les dégâts causés par les frappes aériennes dans ces ports en avril et mai 2025 ont entravé l'acheminement de carburant, de nourriture, de médicaments et d'autres produits de base indispensables à la population yéménite. D'après le Programme alimentaire mondial, environ 4,87 millions de tonnes de denrées alimentaires et 3,04 millions de tonnes de carburant, qui sont essentiels aux opérations humanitaires, ont été déchargés dans les ports en 2024. Le port de Hodeïda à lui seul est un point de transit pour environ 70 % des importations commerciales du Yémen et 80 % de l'aide humanitaire. La protection des infrastructures civiles n'est pas seulement une obligation légale imposée par le droit international humanitaire, mais également une condition préalable essentielle à l'instauration de conditions propices à une paix durable et au relèvement et à la résilience à long terme du Yémen.

Les échanges fructueux entre la MINUAAH et le Gouvernement et l'engagement renouvelé de ce dernier en faveur des activités de la Mission ont été des points positifs de la période considérée dans le présent rapport. Le Gouvernement a souligné le rôle important que la Mission peut jouer s'agissant de surveiller, consigner et signaler les violations du cessez-le-feu. Il a également indiqué que la Mission pouvait jouer un rôle positif dans la réouverture des voies d'accès les plus importantes le long de la ligne de front à Hodeïda. Les représentants de l'administration ont accueilli favorablement l'établissement d'une présence physique de la Mission à Khokha. Une fois leur construction achevée, les nouveaux locaux permettront à la Mission d'étendre le champ de ses opérations dans les districts touchés par le conflit.

Dans les territoires contrôlés par les houthistes, malgré la détérioration des conditions de sécurité, la MINUAAH a eu des contacts réguliers avec ses interlocuteurs à Hodeïda et à Sanaa. Le maintien de ce dialogue est essentiel pour promouvoir la désescalade des tensions et assurer la coopération en vue de la réalisation des objectifs fondamentaux du mandat de la Mission.

L'amélioration du dialogue avec les deux parties par l'intermédiaire du Comité de coordination du redéploiement a créé des possibilités de renforcer la confiance, comme le montre le fait que la délégation houthiste est devenue plus proactive et a

demandé la tenue de réunions du Comité. Cependant, les violations quotidiennes du cessez-le-feu dans l'ensemble de la province sont le signe que le conflit pourrait s'embraser rapidement et que la MINUAAH doit patrouiller le long de la ligne de front. Le fait que les deux parties continuent de signaler chaque jour les violations du cessez-le-feu montre qu'elles sont encore disposées à participer aux mécanismes établis dans le cadre de l'Accord de Stockholm, malgré la situation précaire à Hodeïda. Ce processus doit se poursuivre et les deux parties doivent donner suite à l'appel de la Mission en faveur du rétablissement d'un comité conjoint de coordination du redéploiement associant les deux parties.

L'évolution rapide de la situation à Hodeïda montre à quel point il est important de maintenir la coordination avec toutes les parties concernées par l'Accord de Stockholm. La MINUAAH a cherché à promouvoir les efforts collectifs en faveur de la stabilité dans la province. Je suis reconnaissant aux acteurs régionaux et à la communauté diplomatique d'Abu Dhabi, d'Amman et de Riyad pour le soutien qu'ils ont apporté à la Mission dans ses activités et dans l'exercice de son mandat. La coordination régulière avec le Bureau de mon envoyé spécial pour le Yémen et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen a renforcé la vision commune qui soutient le mandat de la Mission. Les projets à effet rapide ont été essentiels pour créer des voies de coopération avec les autorités locales et la MINUAAH, ainsi que pour améliorer l'accès aux communautés vivant dans les districts touchés par le conflit. La Mission continue de rechercher activement à nouer de nouveaux partenariats à cette fin. L'évolution de la situation à Hodeïda et dans l'ensemble du Yémen, sans parler du reste de la région et du monde, pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité, de cohérence structurelle et de coordination dans l'ensemble de nos missions au Yémen. Ces possibilités seront cernées et examinées en vue de surmonter les difficultés financières et autres qui ont une incidence directe sur notre capacité à exécuter nos mandats.

La fréquence croissante des frappes aériennes dans la province de Hodeïda a accru les risques qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. La MINUAAH a activement pris des mesures de sûreté pour assurer la sécurité et le bien-être de son personnel. Elle a également testé régulièrement ses procédures de gestion des crises et des situations entraînant un grand nombre de victimes.

J'ai appelé à plusieurs reprises à la retenue et à la désescalade au Yémen et dans l'ensemble de la région. Les attaques des houthistes en Mer Rouge et contre Israël doivent cesser immédiatement. Toutes les parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire et respecter et protéger les civils et les infrastructures civiles. Les frappes aériennes contre les ports de la province pourraient modifier la dynamique militaire entre les parties au regard de l'Accord sur Hodeïda, alors que de plus en plus de déclarations dans la presse font état d'une possible offensive terrestre et d'une mobilisation militaire de faible intensité mais constante dans la province.

J'exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à dialoguer de manière constructive avec mon Envoyé spécial afin de parvenir à un règlement politique négocié et mettre fin au conflit.

Enfin, je demande la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes, y compris des membres du personnel de l'ONU, qui sont encore détenues arbitrairement par les houthistes, pour certaines depuis plusieurs années.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres